

# Contrat-cadre « Titre-restaurant »

## Procédure pas à pas

---

### Etape préalable : Saisir le Comité Social Territorial (CST)

Si votre collectivité **n'avait pas mis en place de participation financière pour des titres restaurant ou souhaite modifier celle-ci**, vous devez préalablement saisir votre **Comité Social Territorial (CST)**.

#### Prochaines dates de CST

→ **Date** : 17/11/2026

→ **Date limite de dépôt des dossiers** : 20/10/2026

*Pensez à anticiper cette étape afin de respecter le calendrier de mise en œuvre de votre adhésion.*

---

### Etape 1 : Prendre une délibération

#### Formaliser la décision de la collectivité

L'adhésion au contrat-cadre doit être **formalisée par une délibération de l'organe délibérant**.

Cette délibération permet notamment d'autoriser la collectivité à adhérer au contrat-cadre porté par le Centre de gestion et de définir les modalités retenues pour la mise en œuvre des titres restaurant.

- **Préparer le projet de délibération**
  - **Inscrire la délibération à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante**
  - **Faire adopter la délibération**
-

## Etape 2 : Signer la convention du centre de Centre de gestion

### Officialiser votre adhésion au contrat-cadre

Une fois la délibération adoptée, votre collectivité doit **signer la convention d'adhésion proposée par le Centre de gestion**.

Cette convention formalise votre adhésion au dispositif et précise les conditions dans lesquelles votre collectivité bénéficie du contrat-cadre.

- **Télécharger la convention :**  
[Convention d'adhésion au contrat cadre de fourniture et de livraison de titres restaurant](#)
  - **Compléter les informations demandées**
  - **Faire signer la convention par la personne habilitée**
- 

## Etape 3 : Retourner la convention signée au Centre de gestion

### Dernière étape : transmettre votre convention

Une fois signée, la convention doit être **retournée au Centre de gestion** afin de finaliser votre adhésion au contrat-cadre.

### Adresse / contact pour transmettre la convention :

Mail : [cdg29@cdg29.bzh](mailto:cdg29@cdg29.bzh)

---

## Et ensuite ?

Une fois la procédure d'adhésion finalisée, le prestataire Pluxee prendra directement contact avec chaque collectivité afin d'organiser au mieux le déploiement effectif des titres restaurant.